



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Question écrite n° 14093

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, sur le projet de révision des paramètres d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels. Ce projet présenté par la direction départementale des finances publiques en 2022 prévoit une évolution des tarifs par secteur entraînant de fait une pénalisation identifiée des petits commerces de centre-ville, favorisant ainsi les grandes surfaces. Cette évolution des valeurs locatives engendre également de grandes disparités entre les petites et grandes communes. Face aux inquiétudes grandissantes pour les maires, il souhaite savoir si le Gouvernement prendra en considération l'avis des élus locaux dans cette révision.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14093

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2023](#), page 11673

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)